

Porcherie d'Heuringhem : le maire n'a « pas l'intention de signer le permis de construire »

PUBLIÉ LE 15/12/2015

PAR MARION CLAUZEL

La réunion publique organisée par AIVES (Association InterVillage pour un environnement sain) a réuni plus de cent personnes, lundi 14 décembre à la salle des fêtes d'Heuringhem. La semaine où le maire doit à nouveau statuer sur le permis de construire modificatif de la porcherie.



« *Je n'ai pas signé le permis modificatif et je n'ai pas l'intention de le faire.* » Jean-Paul Lefait, maire d'Heuringhem, a pris la parole en toute fin de réunion et a été très applaudi. C'est autour du 20 novembre, le tribunal administratif de Lille lui a signifié que [ses arguments pour refuser le permis de construire modificatif](#) déposé [en juin par l'EARL Bridault-Chevalier](#) ne tenaient pas la route. « *Il faudra trouver d'autres arguments* », indique à l'assemblée Jean-Paul Lefait qui rencontrera vendredi 18 décembre son avocat en vue de bétonner son argumentation.

Avant lui, Jean-Michel Jedraszak, président d'AIVES, s'est exprimé plus de deux heures. [Il est revenu sur les dégradations – feux de paille et messages tagués – commises en juin à Heuringhem, en soutien au projet de porcherie.](#) « *Elles ont été classées sans suite* », a-t-il regretté.

« L'agriculture intensive, ce n'est pas innocent »

Peu après la COP 21, il a beaucoup été question de pollution aux particules fines, notamment liées aux émissions d'ammoniac, à 97 % d'origine agricole, « dont 73 % d'élevages, avance Jean-Michel Jedraszak. *L'agriculture intensive, ce n'est pas innocent. C'est pour ça qu'il faut se battre contre.* »

AIVES, c'est 533 adhérents et trois dossiers juridiques en cours concernant le permis de construire, le dossier AFR et l'autorisation d'exploiter la porcherie. Au sujet du permis, le président s'insurge : « *Ils reprochent à la mairie d'Heuringhem d'avoir signé un permis qu'ils n'ont pas été capables de faire correctement.* » Il parle de passage en force, quant au lancement des travaux de la porcherie. « *Ils ont pris le risque, ils ont perdu. Ils doivent prendre leurs responsabilités et n'ont pas à réclamer 822 835,93 euros d'indemnités à la mairie d'Heuringhem.* »

Encore des manques

Il insiste sur le fait qu'AIVES continue de s'opposer au permis de construire initial, indépendamment de ce qui se passe entre la mairie et le permis modificatif. Les arguments devraient néanmoins se recouper. Ainsi, concernant les modifications apportées par l'EARL Bridault-Chevalier au permis de construire, AIVES pointe encore des manques : l'absence d'exutoires de fumées sur un des bâtiments et le chemin dit AFR qui ne permet pas le demi-tour d'un véhicule de secours. L'EARL a produit deux constats d'huissier attestant que le chemin était empierré sur une largeur de 4 m. Un peu léger selon AIVES.

Les consommateurs également responsables

« *L'avenir, c'est l'agro-écologie* », déclare Jean-Michel Jedraszak, président d'AIVES. Il se bat contre le projet de porcherie d'Heuringhem mais préconise aussi les bonnes pratiques et en appelle aux consommateurs que sont toutes les personnes présentes à cette réunion publique. Il rappelle : « *L'agro-industrie pollue et les porcheries industrielles participent à cette pollution.* » Il parle aussi bien pollution de l'air que de l'eau. Selon lui, même lorsque les nitrates présents dans l'eau sont au-dessous du seuil, ils n'en demeurent pas moins une pollution.

« *Il faut manger moins de viande et de la viande de bonne qualité. Il faut aller acheter de la viande dans les boucheries en demandant d'où elle vient et pas dans les grandes surfaces* », plaide-t-il. Tout en soulignant les progrès de l'agriculture dans certains domaines. « *Ça fait quatre ans que je vous dis que les antibiotiques, c'est une catastrophe. Or, il y a une nette diminution du recours aux antibiotiques dans les élevages, c'est à saluer.* »

Jean-Michel Jedraszak, médecin de profession, poursuit : « *Il faut aller vers une agriculture respectueuse de l'environnement et du bien-être animal. Il ne suffit plus de soigner. Il faut aussi alerter. Ce sont aussi les consommateurs les responsables. Si la viande en grande surface continue à se vendre, pourquoi voulez-vous que les élevages industriels s'arrêtent ?* »

Le permis de construire en dates

Septembre 2011 : obtention tacite du permis de construire de la porcherie d'Heuringhem.

Juillet 2012 : quatorze habitants d'Ecques et Heuringhem déposent au tribunal administratif de Lille une requête en annulation du permis de construire.

Septembre 2013 : l'EARL Bridault-Chevalier entame les travaux de la porcherie.

Octobre 2013 : le tribunal administratif ordonne la suspension des travaux de la porcherie, le temps d'étudier sur le fond le permis de construire.

2 juin 2015 : le tribunal administratif prononce l'annulation partielle du permis de construire.

24 juin : les porteurs du projet, accompagnés d'un millier de manifestants, déposent à la mairie d'Heuringhem un permis de construire modificatif.

9 septembre : le maire d'Heuringhem signe un arrêté refusant le permis modificatif.

19 octobre : la préfecture fait un référé auprès du tribunal administratif contre l'arrêté du maire.

19 novembre : le juge des référés accorde la suspension demandée par la préfecture et ordonne au maire de statuer à nouveau sur le permis modificatif sous un délai d'un mois.